Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260402-2026_28-DE

République Française
Département du Morbihan
Commune de Landévant

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, Mme PUREN Isabelle, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, Mme LE NEILLON Catherine, M. COLLET Boris, Mme BERTUZZI Jessica, M. LEROUX Mathis, Mme KERVADEC Héloïse, M. MURAILLE Arnaud, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :
M. BUCHER Aurélien a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-28	**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.**

Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

Ce débat doit se tenir dans un délai de deux mois avant le vote du budget primitif. Il ne donne pas lieu à un vote mais une délibération en prend acte. Le débat se fait sur la base d'un rapport remis à chaque élu.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

MAIRIE DE LANDEVANT
56 (Morbihan)